

Revue Catholica

Revue de réflexion politique et religieuse

Le peuple comme problème

Pierre Charles , le jeudi 25 juin 2015

Alors qu'il était président de la Conférence des évêques de France, le cardinal André Vingt-Trois a déclaré se prévaloir d'une « conception de la dignité humaine qui découle en même temps de la sagesse grecque, de la révélation judéo-chrétienne et de la philosophie des Lumières » (16 avril 2013). Ces sources de l'anthropologie de l'Eglise catholique sont-elles toutes de même plan ? Que le catholicisme, et le christianisme en général, témoignent d'un usage raisonné de la philosophie grecque, conforme aux exigences de la foi, cela ne fait pas de doute. Le renouveau des études patristiques, depuis le sortir de la Seconde Guerre mondiale, n'a cessé de montrer la fécondité des relations entre hellénisme et christianisme, contre ceux qui prétendaient que le christianisme avait été la source d'un naufrage culturel sans précédent. Les études médiévales, les lecteurs honnêtes de saint Bernard de Clairvaux et de saint Thomas d'Aquin ne disent pas autre chose. Benoît XVI avait, en 2008[01], recommandé la lecture de l'ouvrage de Jean Leclercq, *L'amour des lettres et le désir de Dieu*, qui consacre de longs développements à la culture profane et patristique des auteurs médiévaux[02]. Au-delà du motif des Droits de l'Homme, allégué déjà par Pie XI et Pie XII sous la forme du « droit de la personne »[03], et dont Jean-Paul II, surtout, a fait la marque de fabrique de son pontificat, moyennant une compréhension antilibérale qui ne sépare pas les « droits de l'Homme » des « droits de Dieu », l'anthropologie de l'Eglise catholique est-elle redevable, de la même façon qu'à la philosophie grecque, à la philosophie des Lumières ? Et de quelles Lumières serait-elle la fille ? Celles que l'on présente habituellement dans les programmes scolaires et dans les médias comme la sortie de l'homme de l'état de tutelle ? Celles dont les concepts ont été « purifiés » et « reliés » par les théologiens catholiques « à leur source divine »[04], c'est-à-dire, dans un langage moins diplomatique, récupérés au profit du discours de l'Eglise ? Ou les Lumières réelles ? Xavier Martin, dans *Naissance du sous-homme au cœur des Lumières*[05], nous permet de nous faire une idée de la distance qui, au-delà des protestations postconciliaires de concordisme, sérieuses ou non, sépare la pensée chrétienne du prétendu humanisme des Lumières. Qu'en est-il de la « dignité humaine » professée par celles-ci et de laquelle « découle[rait] » l'anthropologie de l'Eglise ? L'Eglise serait-elle donc d'accord avec Voltaire pour dire avec lui : « C'est à mon gré le plus grand service qu'on puisse rendre au genre humain que de séparer le sot peuple des honnêtes gens pour jamais » (*Voltaire aux d'Argental*, 27 avril 1765) ? A-t-elle pour impératif catégorique « Distingue tous les honnêtes gens qui pensent de la populace qui n'est pas faite pour penser ! » (*Voltaire, « Blé ou Bled », Questions sur l'Encyclopédie*, 3e partie, 1770) ou consono-t-elle avec l'abbé Morellet qui reproche à tel de ses confrères de vouloir « ôter au peuple qui est mouton de sa nature les chiens qui veillent encore à sa garde en le mordant quelques fois » (*Lettre à W. Petty*, 15 mars 1787) ?

La pensée des Lumières se signale, comme le montre de façon éclatante Xavier Martin, par une anthropologie inégalitaire. « Quand je dis les hommes, dit Diderot, je parle de vous et moi » (*Lettre*

à Falconet, juillet 1767). Tous les hommes ne participent pas également de la nature humaine. Certains, un petit nombre, sont faits pour la liberté, d'autres, le grand nombre, non. Certains, un nombre infime, sont faits pour penser, d'autres, la multitude, non. Si la Lili populaire et exotique de Pierre Perret, récemment citée par Eric Zemmour, « s'est tapé des sales boulots », c'est qu'elle est venue s'établir « au pays de Voltaire [et d'Hugo] ». A propos des gens du peuple, l'humaniste du XVIIIe siècle déclarait, en effet, que « le travail continuel les empêche de trop sentir leur situation », et cela dans l'article « Egalité » de son Dictionnaire philosophique... Comme le disait Aristote, justifiant ainsi le recours à l'esclavage, pour que les uns soient libres, il faut que les autres travaillent. Et s'ils sont à peine des hommes, pourquoi s'en plaindre ? « N'instruisez point l'enfant du villageois car il ne lui convient pas d'être instruit » (Rousseau, Julie ou la Nouvelle Héloïse, V, 3), en conséquence de quoi, « si quelqu'un a du génie, il perce de lui-même ; les autres labourent » (Voltaire).

Les philosophes du xviii^e siècle professent une différence ontologique entre l'élite des « honnêtes gens », « la fleur du genre humain » (Voltaire à Mme du Deffand, 22 mai 1764) et le peuple animal, un « troupeau imbécile », une « machine aveugle », avec les conséquences politiques impliquées par une telle bipartition, dans laquelle notre « démocratie sans demos » trouve son origine[06] . Diderot peut ainsi déclarer à Necker, le 10 juin 1775 : « Nous sommes ce petit nombre de têtes qui, placées sur le cou du grand animal, traînent après elles la multitude aveugle de ses queues. » Alors que Voltaire est, dans l'imagerie républicaine, l'héroïque défenseur de la liberté d'expression et que Jean-Jacques Rousseau passe pour être l'auteur du bréviaire de la démocratie, le Contrat social, ils élaborent les conditions philosophiques de la mise à l'écart du peuple. Les philosophes des Lumières n'aiment pas le peuple. Les Lumières n'ont que faire de la souveraineté populaire : le peuple n'est autre que « la masse aveugle qui ne sait souvent ce qu'elle veut » (Rousseau). En conséquence, comme le note à propos Xavier Martin (pp. 218 ss.), le Contrat social fait surgir un Législateur pour se substituer aux errements du Souverain, de même que notre modernité tardive connaît les représentants qui, au nom du peuple, et de façon plus éclairée que lui, traitent de matières trop sérieuses pour lui laisser la parole (abolition de la peine de mort, IVG, Mariage pour Tous). Nous sommes bien au pays des Lumières. D'ailleurs, comme l'a rappelé Catherine Colliet-Thélène, les révolutionnaires se revendiquant des Lumières n'ont jamais eu pour projet de mettre en place des constitutions fondées sur l'idée que le peuple devait exercer le pouvoir, illusion que notre moderne démocratie continue d'entretenir contre toute évidence, mais plutôt d'assurer eux-mêmes « la gouvernementalité d'une société » où les hommes peuvent jouir d'un certain nombre de droits individuels. Les gens ne perçoivent la division entre l'élite qui produit les normes et la masse auxquelles elles sont appliquées que lorsque les normes proviennent d'instances supranationales comme l'Union européenne. Mais il ne s'agit formellement que d'un changement d'échelle.

[...]

Le jeudi 25 juin 2015 à 22:13 . Classé dans [Numéro 127](#). Vous pouvez suivre toutes les réponses à ce billet via le [fils de commentaire \(RSS\)](#). Les commentaires et pings ne sont plus permis.